

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 juin 2026

N°062/25-06-2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 23

Absent : 1

Procurations : 5

Date de convocation : 19 juin 2026

Date d'affichage : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal HEYMES, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

Pascal HEYMES, Jacques SERVEL, Véronique CAUSSE, Thomas GERACI, Muriel CHALER, Stéphane MAZEL, Simone CARBONNEL-BRINGUIER, Florence CASTANIER, Marvin SOULIÉ, Georges JACONO, Hadj BOUKHENOUNA, Aurore O'KELLY, Sophie MARTIN-DEQUEKER, Muriel DEVIC, Bruno GUIRAUD, Jacqueline MARTICHON, Marie-Elisabeth PERLY, Laurent RAK, Frédéric WOILLET, Zohra DIRHOUSI, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Franck FIANDINO, Delphine PLA.

Procurations :

Ghislaine VASSEUR donne procuration à Hadj BOUKHENOUNA

Romain POUCHARD donne procuration à Jacques SERVEL

Hélène VALLES donne procuration à Stéphane MAZEL

Gilles CHIRICI donne procuration à Véronique CAUSSE

Florence MARCHETTI donne procuration à Marvin SOULIÉ

Absent :

Franck VOLTA

Secrétaire de séance :

Jacques SERVEL

AFFAIRE N°13**FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES – Tableau des emplois - Modification**

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque Collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique qui s'est tenu le 9 juin 2026.

Au vu du tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 30 avril 2026 et considérant la nécessité de le mettre à jour, il convient de créer et de supprimer les postes suivants :

Création :

- Un poste d'Attaché principal
- Un poste d'Attaché

Signature

Cachet



- Deux postes d'Auxiliaire de puériculture de classe
- Un poste d'Educateur de Jeunes Enfants
- Un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives
- Deux postes d'adjoint d'animation dont un à temps non complet (33h)

Suppression :

- Quatre postes d'agent de maîtrise dont un à temps non complet
- Un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe
- Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (17h30)
- Un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
- Trois postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe dont un à temps non complet
- Un poste de puéricultrice
- Un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les modifications du tableau des emplois telles que définies dans le tableau joint en annexe,
- de charger Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Hérault ainsi qu'à Madame la Préfète de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pascal HEYMES

Le Secrétaire,
Jacques SERVEL



Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs

Signature

Cachet



Ville de
Grabels

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE